

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION CAMPING DES DEUX ETANGS – 40510 SEIGNOSSE

La location est enregistrée dès réception de l'acompte et vous est confirmée par retour de courrier, ou de mail. Elle est nominative et, à ce titre, la sous-location est strictement interdite.

• Modalités de réservation :

Pour une bonne gestion des locations, nous vous demandons de nous retourner le contrat de location complété et signé avec votre règlement au plus tard dans les 7 jours suivant la réception du dossier.

• Durée de location :

Arrivée entre 16h00 et 18h00 et départs entre 8h00 et 10h00. La location réservée est conservée 24 heures. Passé ce délai, nous en disposerons ; Merci de nous signaler toute arrivée tardive ou retardée.

• Règlement du séjour :

Il est demandé de se présenter à l'accueil avec la confirmation de location afin d'établir la facturation définitive le jour de l'arrivée. Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

• Caution :

A la prise de possession du bien loué, un état des lieux sera établi par vos soins et une caution de 200€ sera demandée pour dégradation éventuelle. Cette caution inclut le bris ou la perte de matériel, la propreté du logement à votre départ. Elle sera restituée après examen des lieux, déduction éventuelle du coût du matériel manquant et en cas d'habitat malpropre, d'un forfait de 90 € pour frais de nettoyage. Elle ne constitue pas une limite de responsabilité.

• Annulation :

Toute annulation devra être signalée le plus tôt possible par écrit à la direction.

Pour les réservations effectuées jusqu'au 01/04/2025 :

Si l'annulation intervient au plus tard 45 jours avant la date d'arrivée : 100% des acomptes sont remboursés.

Si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours avant la date d'arrivée : 50% des acomptes sont remboursés - 50% des acomptes sont transformés en avoir valable jusqu'à la fin de la saison suivante.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée : 100% des acomptes sont transformés en avoir valable jusqu'à la fin de la saison suivante.

Pour les réservations effectuées à compter du 02/04/2025 :

- **Offre Non annulable non Remboursable = -10% sur le tarif flexible.**
 1. Acompte 100%
 2. Aucun remboursement ni modification

- **Offre Flexible :**
 1. l'acompte est de 30%
 2. Solde doit être versé au plus tard 30j avant l'arrivée
 3. Modification possible 30 jours avant l'arrivée (sur la saison en cours)
 4. En cas d'annulation :
 - a. 30j ou + avant l'arrivée : 100% des acomptes sont remboursés
 - b. 29j ou moins avant l'arrivée : aucun n'acompte (ou solde) n'est remboursé

• Cause attributives de compétence :

Tout usager du Camping et du Village Vacances est tenu de se conformer aux Règlement intérieur. Les tribunaux sont seuls compétents en cas de litige.

• Procédure de réclamation – médiation des litiges de la consommation :

En cas de litige et après avoir saisi le service clientèle du professionnel, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de ce professionnel.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

BAYONNE MEDIATION
32 rue du Hameau
64200 BIARRITZ
www.bayonne-mediation.com
06 79 59 83 38

• Informations diverses :

Les prix de nos locations sont établis à la nuitée. Sont comprises dans les prix de nos locations, les consommations d'eau, de gaz et d'électricité.

Toutes nos locations sont équipées d'un mobilier nécessaire, vaisselle et plus courant.

Une couverture par lit utilisé ainsi qu'un oreiller par personne sont prévus. Les draps et le linge de toilette sont fournis dans le Village Vacances.

Un seul véhicule par emplacement locatif est autorisé. Il est interdit de brancher son véhicule électrique sur tous nos types d'hébergements.

Les remorques sont interdites sur ces-dits emplacements, un espace sécurisé leur est dédié.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de dépasser la capacité maximale du bien loué (soit 2 à 6 personnes selon la catégorie d'hébergement retenue). (Enfants et bébés compris). Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur légal ne peuvent être admis

L'installation d'une tente sur un emplacement locatif est strictement interdite.

Les camping-cars ne sont pas autorisés à circuler dans l'enceinte du camping ou du village vacances.

• Informations pratiques :

Le Camping est placé sous Vidéo-protection (Code de la sécurité intérieure – art. L.223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1 art. R.251-1 à R.253-4). Pour toute information relative au droit d'accès aux images, s'adresser au responsable de l'établissement.

Le bureau d'accueil est ouvert :

En basse saison de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du Lundi au Samedi. Le Dimanche 09h00 à 12h.

En haute saison (juillet et août), de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 tous les jours.

Le règlement intérieur régissant les conditions de vie au camping est affiché au bureau d'accueil.

Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse, les carnets de vaccination sont obligatoires.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits sur le terrain de camping.

Les barbecues sont interdits en dehors des aires aménagées.

Espace piscine : ouvert de mi-juin à mi-Septembre.

Accès sauna/hammam (10€/1H). Réservation préalable obligatoire auprès de notre réception.

Location de vélos.

Animations en haute saison, en journée et en soirée.

La taxe locale est due du 1er janvier au 31 décembre par jour et par personne à partir de 18 ans.